

03 MAI 2017

ARRIVÉE

Impression Fiche

LIBERATION DU

20/04/2017

## CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

SAILHAN

réuni sous la présidence de  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exerciceM. CH. IGLESAS 1<sup>er</sup> adjoint

2016

2016

2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT INTEGRATION RESULTAT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-7 002,07 €		0,00 €	-30 512,13 €	Dépenses : 0,00 €	0,00 €	82 407,33 €	44 893,13 €
FONCT	40 938,98 €	7 002,07 €	38 466,36 €	86 407,41 €	Recettes : 0,00 €		140,69	72 543,96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016		72 543,96 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		72 543,96 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12 2016		0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €
<b>Pour information : résultat d'investissement à reporter</b>		
Déficit à reporter (ligne 001-dépenses)		0,00 €
Excédent à reporter (ligne 001-recettes)		44 893,13 €

Fait à SAILHAN  
Le 20/04/2017Le 20 avril 2017  
Délibéré par le Conseil SAILHAN

Cachet et signature

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 7

Suffrages exprimés : 8

Abs :

Pour : 8

Contre :

Date de la convocation : 12 avril 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le

## CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

EAU SAILHAN

réuni sous la présidence de

N. CH IGLESIAS 1er Adjoint

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2016

2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2016

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	35 095,10 €		-321,99 €	0,00 €	Dépenses : 0,00 €	0,00 €	-47 634,22 €
FONCT	22 791,78 €	0,00 €	-20 389,60 €	1 247,59 €	Recettes : 0,00 €		2 402,18 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2016	2 402,18 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		2 402,18 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
Total affecté au c/ 1068 :		2 402,18 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2016	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €
<b>Pour information : résultat d'investissement à reporter</b>	Déficit à reporter (ligne 001-dépenses)	47 634,22 €
	Excédent à reporter (ligne 001-recettes)	0,00 €

Fait à SAILHAN  
Le 20 avril 2017

Délibéré par EAU SAILHAN  
Le 20/04/2017



Cachet et signature

Nombre de membres en exercice : 10  
Présents : 7  
Suffrages exprimés : 8  
Abs :  
Pour : 8  
Contre :

Date de la convocation : 12 avril 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

et de la publication le

HAUTES PYRENEES

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de SAILHAN

## NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 20 avril 2017

Afférents à	1	Qui ont	1
au conseil municipal	10	PRIS	10
En exercice	10	part à la	9
délibération			

L'an deux mil dix sept, le vingt avril à quatorze heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

**Présents.** M.Christine IGLESIAS,, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, Alain CARRERE , Jean Michel MARIA, J.Louis FENOLLAND, Jean Claude DEMANGEL

## DATE DE LA CONVOCATION

12 avril 2017

**Absent excusé.** Rosa SOULE ARTOZOUL qui donne procuration à Jean Michel MARIA

## DATE DE L'AFFICHAGE

12 avril 2017

**Absent .** Fabrice BERNEDE

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Subventions aux  
associations  
2017**

Madame M.Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur les subventions accordées aux associations .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2017, à savoir :

Comité des fêtes	3000 €
les Amis du Moulin	1500 €
Gardiennage paroisse	50 €
Coopérative scolaire St Lary	200 €
Coopérative scolaire Vielle Aure	200 €
Médiathèque	500 €
Amicale	60 €
<b>Total</b>	<b>5510 €</b>

Le Conseil approuve à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Didier BRUN



HAUTES PYRENEES

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de SAILHAN**

NOMBRE DE MEMBRES

*Séance du 20 avril 2017*

Afférents !	! Qui ont
au conseil ! En exercice !	PRIS
municipal	part à la
	délibération
10	9

L'an deux mil dix sept, le vingt avril à quatorze heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

12 avril 2017

DATE DE L'AFFICHAGE

12 avril 2017

OBJET DE LA DELIBERATION

**Présents.** M.Christine IGLESIAS., J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, Alain CARRERE, Jean Michel MARIA, J.Louis FENOLLAND, Jean Claude DEMANGEL

**Absent excusé.** Rosa SOULE ARTOZOUL qui donne procuration à Jean Michel MARIA

**Absent .** Fabrice BERNEDE

**Indemnités maire et élus**  
**2017**

Madame M.Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide et vote à l'unanimité que les indemnités de fonction seront suspendues pour le Maire et les adjoints durant l'exercice 2017.

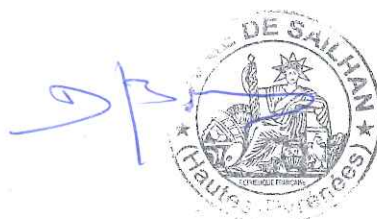
Si besoin, le Maire fera un courrier confirmant qu'il renonce à ses indemnités pour cette année 2017.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de SAILHAN

**NOMBRE DE MEMBRES***Séance du 20 avril 2017*

Afférents :	Qui ont pris
au conseil municipal	En exercice part à la délibération

L'an deux mil dix sept, le vingt avril à quatorze heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

1	1
10	9

**Présents.** M.Christine IGLESIAS,, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, Alain CARRERE , Jean Michel MARIA, J.Louis FENOLLAND, Jean Claude DEMANGEL

**DATE DE LA CONVOCACTION**

12 avril 2017

**Absent excusé.** Rosa SOULE ARTOZOUL qui donne procuration à Jean Michel MARIA

**DATE DE L'AFFICHAGE**

12 avril 2017

**Absent** : Fabrice BERNEDE

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Indemnités Percepteur  
2017**

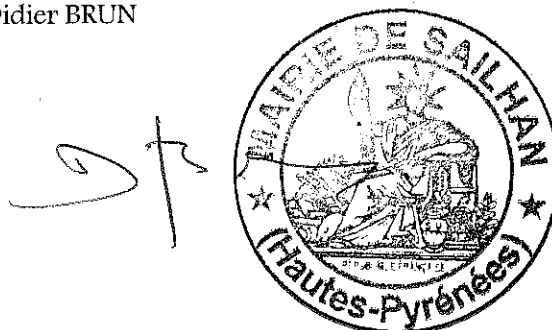
Madame M.Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal l'autorisation de renouveler sur les mêmes bases que 2016, l'indemnité du percepteur pour l'année à venir durant l'exercice 2017.

Pour 7  
Contre 0  
Abstention 2

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Didier BRUN



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de SAILHAN**

**NOMBRE DE MEMBRES***Séance du 20 avril 2017*

Afférents à au conseil municipal	En exercice	Qui ont PRIS part à la délibération
10	10	9

L'an deux mil dix sept, le vingt avril à quatorze heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

**Présents.** M.Christine IGLESIAS,, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, Alain CARRERE , Jean Michel MARIA, J.Louis FENOLLAND, Jean Claude DEMANGEL

**DATE DE LA CONVOCATION**

12 avril 2017

**Absent excusé.** Rosa SOULE ARTOZOUL qui donne procuration à Jean Michel MARIA

**DATE DE L'AFFICHAGE**

12 avril 2017

**Absent .** Fabrice BERNEDE

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Taux taxes locales**  
**2017**

Madame M.Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal l'autorisation de modifier les taux de taxes locales par rapport à l'année 2016.

Les nouveaux taux sont les suivants :

18,61 pour la taxe d'habitation

14,53 pour la taxe foncière (bâti)

78,78 POUR LA TAXE FONCIÈRE (NON BÂTIE).

42,37 POUR LA CFE

Le conseil approuve à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

## NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 20 avril 2017

Afférents à	1	Qui ont	1
au conseil municipal	1	pris part à la	1
	10	délibération	9

L'an deux mil dix sept, le vingt avril à quatorze heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

**Présents.** M.Christine IGLESIAS,, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, Alain CARRERE , Jean Michel MARIA, J.Louis FENOLLAND, Jean Claude DEMANGEL

## DATE DE LA CONVOCACTION

12 avril 2017

**Absent excusé.** Rosa SOULE ARTOZOUL qui donne procuration à Jean Michel MARIA

## DATE DE L'AFFICHAGE

12 avril 2017

**Absent .** Fabrice BERNEDE

## OBJET DE LA DELIBERATION

Budget eau 2017

Madame M.Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.  
Le budget est présenté au conseil municipal, il se compose ainsi .

## Budget eau 2017 :

FONCTIONNEMENT

dépenses fonctionnement	72 200 €	recettes fonctionnement	71 200 €
-------------------------	----------	-------------------------	----------

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>72 200 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>71 200 €</b>
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

INVESTISSEMENT

dépenses investissement	6062 €	recettes d'investissement	54 696,22 €
-------------------------	--------	---------------------------	-------------

solde d'exécution de la section investissement  
reporté 47 634,22 €

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>53 696,22 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>54 696,22 €</b>
-----------------------	--------------------	-----------------------	--------------------

**TOTAL GENERAL DEPENSES 125 896,22 € TOTAL GENERAL RECETTES 125 896,22 €**

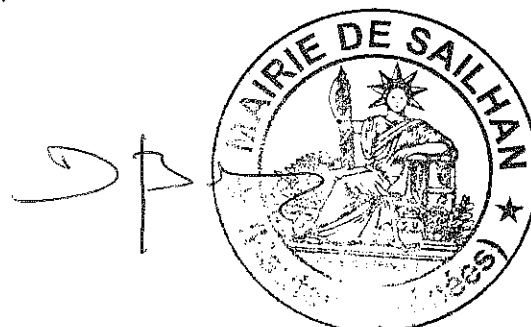
Le conseil approuve à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

## NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 20 avril 2017

Afférents à	Qui ont
au conseil municipal	pris part à la délibération

L'an deux mil dix sept, le vingt avril à quatorze heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

10	10	9
----	----	---

**Présents.** M.Christine IGLESIAS., J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, Alain CARRERE, Jean Michel MARIA, J.Louis FENOLLAND, Jean Claude DEMANGEL

## DATE DE LA CONVOCAION

12 avril 2017

**Absent excusé.** Rosa SOULE ARTOZOUL qui donne procuration à Jean Michel MARIA

## DATE DE L'AFFICHAGE

12 avril 2017

**Absent.** Fabrice BERNEDE

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Budget principal  
2017**

Madame M.Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

Le budget est présenté au conseil municipal, il se compose ainsi :

## Budget principal 2017 :

FONCTIONNEMENT

dépenses fonctionnement	216 051,96 €	recettes fonctionnement	143 508 €
		résultat de fonctionnement reporté	72 543,96 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>216 051,96 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>216 051,96 €</b>

INVESTISSEMENT

dépenses investissement	61 440 €	recettes d'investissement	16 546,87 €
		solde d'exécution de la section investissement reporté	44 893,13 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>61 440 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>61 440 €</b>

**TOTAL GENERAL DEPENSES 277 491,96 € TOTAL GENERAL RECETTES 277 491,96 €**

Le conseil approuve à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN

